

Conseil scientifique de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU)

Recommandation

Sur la Loi de Programmation de la Recherche

Dans une contribution publiée le 18 juin 2019 dans le cadre de la préparation de la LPR, le CS de l'INSU-CNRS exprimait les attentes et les besoins de la communauté de recherche des sciences de l'Univers en matière de financements, de personnels et d'organisation.

En substance, nous soulignons la nécessité d'un refinancement massif de la recherche pour des disciplines qui apportent des réponses aux défis environnementaux et sociétaux et à la quête de sens de nos contemporains.

Notre contribution soulignait aussi le fait que la nature collaborative de notre activité souffre de la concurrence exacerbée et du financement majoritairement par appel à projet, qui use les agents de l'ESR et leur fait perdre un temps précieux qui devrait être consacré à la production de connaissances. Elle rappelait le rôle des femmes et des hommes qui font la science, l'importance de leurs statuts et de la stabilité de ces statuts dans les succès de la recherche française dans nos domaines.

Elle valorisait également le rôle irremplaçable de coordination nationale que jouent l'INSU et le CNRS, pour nos disciplines. Elle mettait en avant la nécessité de fournir des financements significatifs sur le long terme, pour le développement des infrastructures de recherche, des moyens collectifs d'observation, des plateformes, des archives et des centres de données en ligne. Elle rappelait aussi que la recherche fondamentale ne peut être sacrifiée au profit de la recherche appliquée. Sans recherche fondamentale nous hypothéquons l'avenir, le développement durable de nos sociétés et notre capacité à nous adapter aux changements futurs. Les sciences de l'Univers jouent également un rôle central dans la quête ininterrompue de connaissance des ressorts les plus intimes de la nature.

Force est de constater aujourd'hui que le projet de LPR discuté en ce moment même à l'assemblée nationale ne va pas dans une direction qui nous paraît souhaitable, tout comme une large majorité de la communauté scientifique française.

La relance de l'embauche sur emploi de titulaires n'est pas envisagée, au lieu de cela une simple stabilisation au niveau très bas actuel est évoquée. L'extension du financement de la recherche par appel à projets produira inmanquablement une augmentation de la part des personnels contractuels. La promotion des « chaires juniors » et des CDI de mission institutionnalise la précarité de l'emploi, déjà massivement à l'œuvre dans nos disciplines. Une remise en cause des modalités de recrutement statutaire est même proposée, ouvrant la voie à des recrutements sur des critères non scientifiques.

Aucun réinvestissement massif ou augmentation de la subvention de service public n'est envisagé. Le mécanisme de financement par appel à projet, même accompagné (comme cela semble envisagé) par un important « abondement » ou « préciput » sur contrats attribué aux établissements et laboratoires « hôtes », ne palliera pas ce manque de financement régulier du fonctionnement des laboratoires. L'histoire des

laboratoires de l'INSU a déjà montré l'importance du soutien de base aux chercheurs, des fonds «hors compétition mondiale » qui permettent des développements sur le très long terme. Certains de ces développements, menés contre vents et marées en s'appuyant sur des fonds propres (spectrographe Elodie de l'Observatoire de Haute Provence) ont abouti à des découvertes spectaculaires récompensées au niveau international (Michel Mayor et Didier Queloz ; Prix Nobel de Physique 2019).

Dans un tel contexte basé sur la compétition de projets individuels et la montée en force des sites régionaux, concurrents les uns des autres, le CNRS et l'INSU ne seront plus à même de jouer leur rôle de coordination et d'animation nationale, ni leur rôle de pilotage de la coopération internationale !

Nous constatons également l'insuffisance notoire de la revalorisation des rémunérations des personnels de l'ESR. Le texte de la LPR lui-même ne donne aucun objectif précis et les mesures annoncées par ailleurs dans le cadre d'un projet de protocole d'accord sont à bien des égards insatisfaisantes.

Elles évoquent un montant de 92 millions supplémentaires en 2021 sans engagement pour les années suivantes, ce qui est clairement en deçà du montant nécessaire pour soutenir l'engagement des acteurs de la recherche dans les grands projets long terme, En outre cette revalorisation se ferait essentiellement sous forme de primes, et notamment pour une part significative, de primes à la fonction et au mérite. L'activité collective indispensable pour les recherches en sciences de l'Univers sera plus que jamais mise à mal.

Les laboratoires et les chercheurs en sciences de l'Univers interagissent avec le monde économique et la société civile. Cependant, nous nous inquiétons de mesures génératrices de risques déontologiques et de captation de valeur introduites par le projet de loi au nom de la nécessité du transfert des résultats de la recherche vers la sphère économique. Le nécessaire effort d'innovation de l'économie française ne peut pas s'appuyer sur une réorientation exclusive de la recherche publique pour satisfaire ces besoins et faire fi de la recherche fondamentale indispensable aux avancées économiques et sociales significatives. Par ailleurs, les questions environnementales dans lesquelles les laboratoires de l'INSU sont engagés fortement doivent pouvoir être traitées sans subir de pressions du secteur privé. Comment faire de la recherche fondamentale en toute liberté, indépendance et dans le respect des règles déontologiques et éthiques sans financement public ?

En conclusion nous rappelons que de très nombreux syndicats, sociétés savantes ainsi que le comité économique social et environnemental ont signifié leur opposition ou leurs très fortes réserves sur ce texte. Nous réaffirmons donc ici notre soutien total aux conclusions de la plénière du comité national du 4 juillet 2019 et nous soutenons pleinement la motion adoptée par la C3N le 24 juin dernier.

Béatrice Marticorena
Présidente du CSI INSU

Recommandation adoptée le 22 septembre 2020
23 votants (sur 24) : 23 oui, 0 non, 0 abstention

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, Président-directeur Général du CNRS,
- M. Alain SCHUHL, Directeur général délégué à la science du CNRS,
- M. Nicolas ARNAUD, Directeur de l'Institut national des sciences de l'Univers,
- Mme Dorothée BERTOLOMEU, Présidente du Conseil Scientifique du CNRS,

- M. Olivier COUTARD, Président de la CPCN,
- M. Dimitri PAUCELLE, coordinateur de la C3N,
- M. le Député Cédric VILLANI, Premier Vice-Président de "l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques".

Copie à :

- M. Benoit MOSSER, Président de la section 17 du CNRS
- M. Pierre CARDIN, Président de la section 18 du CNRS
- M. François LOTH, Président de la section 19 du CNRS
- Mme. Gudrun BORNETTE, Présidente de la section 30 du CNRS
- M. Jean-Philippe BERGER, Président de la CSAA de l'INSU
- Mme Andréa TOMASSI, Présidente de la CSTS de l'INSU
- M. Cyrille FLAMANT, Président de la CSOA de l'INSU
- Mme Sylvie DERENNE, Présidente de la CSSIC de l'INSU
- M. Denis MOURARD, Président de la section CNAP AA
- Mme Anne LE FRIANT, Présidente de la section CNAP TI
- M. Laurent LONGUEVERGNE, Président de la section CNAP SCOA